

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 27/12/18 et affichage le 27/12/18  
62-200069037-20181219-  
lmc19084-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Aménagement du territoire le 03/12/18
Examiné en Bureau	Le 12 décembre 2018
Matière de l'acte	2.1.2

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018 DELIBERATION N°D430-18

### URBANISME : PLUI DE L'EX-CCCF - DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur MEQUIGNON

---

La CAPSO a été sollicitée par l'entreprise Ambois dans le cadre d'un projet d'extension de son activité sur la zone d'activités du Pré Maréchal à Fauquembergues.

L'entreprise Ambois est une SARL créée en 2010, spécialisée dans la réalisation de tous types de travaux de charpente, l'ossature bois et la structure bois. Elle s'illustre par la réalisation de travaux de restauration, d'agrandissement, ainsi que par la construction de bâtiments contemporains modernes ou de styles.

En 2015, l'entreprise s'est portée acquéreur d'un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Pré Maréchal à Fauquembergues et y a construit son bâtiment de production à commande numérique.

En mai 2018, l'entreprise a fait l'acquisition d'une nouvelle machine, ce qui porte aujourd'hui à 21 le nombre de salariés sur le site.

Aujourd'hui, afin de faire face à la progression de son carnet de commandes, l'entreprise doit augmenter ses capacités de production.

Pour ceci, l'entreprise projette la construction d'un nouveau bâtiment couvert de production d'environ 1 300 m<sup>2</sup> avec une surface de stockage couverte de 800 m<sup>2</sup> et envisage dans le même temps l'achat de 2 nouvelles machines à commande numérique. Ce projet d'extension permettra la création d'au minima 5 nouveaux emplois sur le site, pour un investissement d'environ 1 million d'euros.

Au vu des contraintes techniques liées aux procédés de fabrication (pont roulant), le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur maximale d'environ 14 mètres au faîtage, alors que le règlement du PLUI de l'ex CCCF prévoit à l'article 10 de la zone UE, une hauteur maximale de 12 mètres au faîtage. En outre, les règles

d'implantation par rapport aux limites séparatives (article 7 de la zone UE) sont aujourd'hui trop restrictives pour permettre l'extension de l'entreprise. Il est donc prévu de les réduire.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sera donc engagée à l'initiative de Monsieur le Président de la CAPSO.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les modalités suivantes de mise à disposition du présent projet de modification :
  - Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la CAPSO et dans les mairies des communes concernées. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la CAPSO ;
  - Cet avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et sera affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
  - Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées, sera mis à la disposition du public au siège de la CAPSO et dans les mairies des communes concernées, pendant une durée d'un mois.

LE PRESIDENT



François DECOSTER

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille dix huit, le 19 décembre à 18H30, le Conseil de la Communauté s'est réuni, en son siège Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur François DECOSTER, à la suite des convocations adressés à domicile le 13 décembre 2018, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire.

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DECOSTER François **Président**

Monsieur PETIT Bertrand , Monsieur DISSAUX Jean-Claude , Monsieur MEQUIGNON Alain , Monsieur ALLOUCHERY René , Monsieur BARBIER Jean-Marie , Madame SAUDEMONT Caroline , Monsieur BEN AMOR Rachid , Monsieur HERBERT Daniel , Monsieur DENIS Laurent , Monsieur HUMETZ Bruno , Monsieur BEDAGUE Patrick , Monsieur THOMAS Marc , Madame LEFEBVRE Marie , Monsieur BOUHIN Jean-Michel , Monsieur PREVOST Michel **Vice-Présidents**

Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur IDZIK Bernard, Monsieur LECLERCQ Jean-Pierre, Monsieur HEUMEL Pierre, Madame WOZNY Florence, Madame COUSIN-DELGERY Daisy, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur HERMANT Michel, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur BOURGEOIS Jean-Marc, Madame ROLAND Sylvie, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur DANVIN Pascal, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur BULTEL René, Madame CARON Marie Françoise, Monsieur COLLE Philippe, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CUVELLIER Patrick, Madame DEGEZELLE Ludivine, Madame DELAVAL Laurence, Monsieur DELPOUVE André, Madame LENGAIGNE Sabine, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUSAUTOIR Roger, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FOUQUE Jean, Monsieur HIRAUT Jean-Claude, Madame HOCHART Josiane, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LOTTERIE Laurence, Monsieur MARQUANT Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur MUNCK James, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur SAISON Jean-Marie, Monsieur THOREL Gilles, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur PRUDHOMME Dominique, Monsieur CAINNE Louis,

### CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANTS :

Mme BEE Bertile, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. BEN AMOR Rachid, Vice-président, M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, M. DUPONT Jean-Claude, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. MEQUIGNON Alain, Vice-président, Mme LEBLOND Magali, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. HEUMEL Pierre, Conseiller délégué, M. MARCOTTE Jean-Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. PETIT Bertrand, Vice-président, Mme PETIT Valérie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. DENIS Laurent, Vice-président, M. PETITPRE Philippe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. HUMETZ Bruno, Vice-président, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. MOUND Stephen, Conseiller communautaire, M. SANNIER Alexandre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. TILLIER Patrick, Conseiller communautaire  
M. DELMAIRE Jacques, Conseiller communautaire a été remplacé par M. MAËS Dominique, Conseiller communautaire, M. MOREL Damien, Conseiller communautaire a été remplacé par M. FLAJOLET Francis, Conseiller communautaire

### CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. FOULON Franck , M. ROLIN Joël , M. BLONDE Claude , Mme CANARD Céline-Marie , Mme CATTY Christine , M. CRUNELLE Christian , M. DELFORGE Pascal , M. DENIS Christian , M. DUQUENOY Joël , M. GODART Dominique , M. GRARE Christophe , M. HENNEUSE Iannick , M. HOCHART Casimir , M. MAGNIER Bruno , Mme OBOEUF Florelle , Mme REANT Corinne .

Nombre de délégués en exercice : 98

Nombre de présents ou représentés : 82

Nombre de votes « pour » : 82

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0